



## **COMMUNIQUE A LA PRESSE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LE TPI DE PAPEETE DU LUNDI 27 MARS 2023**

(Plaintes de deux commandantes de la DTPN déposées au parquet de **PAPEETE** contre Monsieur **Mario BANNER**, commissaire divisionnaire-directeur territorial de la police nationale en Polynésie française)

Dans un article diffusé sur le site internet TNTV ce lundi 27 mars 2023 est annexée « La lettre ouverte de Maître **Thibault MILLET** : LE COMMISSAIRE BANNER PROTEGE ? ».

Il est indiqué s'agissant de la plainte d'une commandante polynésienne affectée à la **DTPN** en qualité de cheffe d'état-major de la police nationale déposée contre le directeur territorial de la police nationale, **Mario BANNER**, « Bizarrement, en dépit des liens évidents existant entre le procureur et le directeur de la police, cette plainte n'a pas été dépaysée, le procureur **Hervé LEROY** choisissant de la garder entre ses mains et...de ne rien faire.

Du fait de l'immobilisme du procureur, le juge d'instruction vient d'être saisi de l'affaire. »

Il est aussi mentionné dans cette lettre ouverte, la plainte d'une autre commandante de police métropolitaine dirigée également contre le directeur territorial de la police nationale.

En premier lieu, au regard de l'article 41 du code de procédure pénale, le procureur de la République, s'agissant de la direction de la police judiciaire, se doit d'entretenir des relations constantes avec le directeur territorial de la police nationale.

D'autre part, en vertu de l'article 11 du code de procédure pénale, il lui appartient de rétablir la réalité des faits.

Les deux plaintes déposées par ces deux officiers, l'une le 30 janvier 2023 des chefs de dénonciation calomnieuse et harcèlement moral et l'autre le 22 novembre 2022 complétée le 30 janvier 2023 des chefs de menace, dénonciation calomnieuse et harcèlement moral ont fait l'objet- sur demande du procureur de la République près le TPI de **PAPEETE** - d'un dépaysement par le procureur général près la cour d'appel de **PAPEETE** en date du 7 février 2023.

C'est désormais le parquet de **NOUMEA** qui est en charge de ces affaires.

**Hervé Leroy**, Procureur de la République près le TPI de **PAPEETE**.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.